

Commentaires reçus

Modification règlementaire – Règlement numéro 350-116

Commentaire 1

2021-05-19 à 10:29

Normand Stevens

Contre Perte de parc , espace vert très diminué, double la densité passe à 20 logements à 42 logements les stationnements îlots de chaleur ,vue de cabanon,et bac à déchets,route d'accès très sollicité avec,du golfeurs pas fait pour autant de trafic

Commentaire 2

2021-05-31 à 22:50

Annette Fillion

Nous aurions apprécié qu'il y est une zone tampon entre notre quartier de maisons unies-familiales et le projet de prolongation de Roland-Salvail et qu'il y est une meilleure harmonisation entre les deux quartiers comme cela a été possible de le planifier sur le Domaine du Vert, les résidences sur le Grand-Rang seront adossées à des maisons isolées. Ou l'autre solution aurait été de garder le corridor d'arbres et d'arbustes qui est situé tout près des lots de l'avenue St-Jean ceci aurait minimiser l'impact visuel et aurait assuré une certaine protection contre les îlots de chaleur provoqués par le nouveau développement. C'est environ cent arbres matures et plusieurs arbustes qui seront sacrifiés pour le projet. Et oui, je sais il y en aura 36 arbres qui seront plantés dans les deux petits parcs dont 15 sur la bande riveraine, mais nous sommes en déficit. La hauteur des maisons en rangée est très élevée, elle ne devait pas dépasser les maison existantes. C'est dans notre cours. Pouvez vous me répondre? Notre propriété prendra t-elle de la valeur? Parce que ce ne sera pas la même description lors de la vente, on ne pourra plus écrire pas de voisins à l'arrière mais une maison en rangée sise tout près de notre ligne de notre lot. Merci de l'attention que porterez à mes commentaires.

Commentaire 3

2021-05-31 à 22:59

Valérie Comtois

Bonjour, J'ai déjà, à quelques reprises, manifesté mon point de vue par des questions en séances municipales, des appels faits ou des courriels envoyés. Je m'oppose à ce règlement modifiant le zonage. J'espère que les constructions directement adossées aux résidences de l'avenue St-Jean soient les moins hautes et larges possible (par exemple, je souhaite que les plus petites constructions prévues au centre dans les plans de Robin soient à cet endroit). Si ce projet de règlement, par le retrait du groupe d'usages "résidence II (1 logement jumelé)" vise à permettre de plus grosses constructions que ce que le règlement actuel permet, alors je m'oppose à cette modification de règlement et je demande la tenue d'un référendum.